

Bruxelles, le 17.3.2017
C(2017) 1887 final

RECTIFICATIF

du 17.3.2017

au règlement délégué de la Commission du 1^{er} décembre 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation pour l'application des limites de position pour les instruments dérivés sur matières premières

C(2016) 4362

RECTIFICATIF

au règlement délégué de la Commission du 1^{er} décembre 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation pour l'application des limites de position pour les instruments dérivés sur matières premières

C(2016) 4362

À l'article 22:

au lieu de: «Il s'applique à partir du 3 janvier 2017.»

lire: «Il s'applique à partir du 3 janvier 2018.»